Commerciaux/VRP

P19 17-

X

Tonnellerie française Premium rech des AGENTS COMMERCIAUX (h/f) pour renforcer sa présence sur Bordeaux Rive Gauche, Vallée Du Rhône, Bourgogne, Sud-Ouest, Loire. Profil requis : expérience dans le secteur viticole, compétences en dégustation. Env. CV + lettre de motivation sous la ref. 6928412 à dom@sudouest fr (qui transmettra).

sudouestannonces.com

Les meilleures de la région C'est pro et efficace !

ÎLE DE RÉ PETITS SECRETS

Hervé Roques & Yann Werdefroy

Ce «Guide du promeneur curieux» vous fera voyager dans la mémoire rétaise.



192 pages couleur, broché, 15 x 21 cm TOTTIONS SUDOUEST

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation déposée par la SAS TERREAL pour son projet d'exploitation d'une carrière d'argile sur le territoire de la commune d'Abzac lieu-dit «La Croix aux Loups»

Par arrêlé en date du vendredi 2 août 2019, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la ré-glementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours en vue d'autoriser l'exploitation d'une carrière d'argile sur le territoire de la commune d'Abzac, lieu-dit «La Crois aux Loups».

Le maître d'ouvrage est la SAS TERREAL, pôle Tuile Centre, route nationale 141, 16270 Roumazières-Loubert. Toute personne pourra demander des Informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 05.45.71.86.42.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 30 jours consécutifs soit du mardi 17 septembre 2019 à 9h30 au mercredi 16 octobre 2019 à 17h Inclus à la mairie d'Abzac.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, colés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie d'Abzac.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connais-sance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet leffet. Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin cl-après désigné «Politiques Publiques» «Environnement Chasses » OUP-ICPE-

IOTA» - Abzac.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture, au 7, rue de la Préfecture à Angoulème (16000) pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossler, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angouléme Cedex.

Le public pourra: Consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Abzac; les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Mme Yveline BOULOT, à la mairie d'Abzac; les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Mme Yveline BOULOT, à la mairie d'Abzac; de propriet de la commissaire de la mairie d'Abzac; de la commissaire enquêteur et celles recueillies sur les registres sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie d'Abzac.

Les transmettre jusqu'au mercrédi 16 octobre 2019 à 17 heures par courrier électronique à l'adresse de la bôte fonctionnelle suivante; pref-ep-abze-terreal@charente.gouv.fr Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en marite d'Abze, celles transmises par voie postale à la mairie d'Abze alinsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant le chemin: www.charente.gouvf.r. rubrique »Politiques Publiques »-Environnement-Chasse» «DUP-ICPE-IOTA-/Abzec

Le président du tribunal administratif de Politiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Mme Yvelline BOULOT, enquêtrice de statistique agricole, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaira enquéteur se tiendra à la disposition du publi pour recavoir ses observations, à la mairie d'Abzac aux jours et heures suivants:

Mardi 17 septembre 2019 de 9h30 à 12h30 Lundi 23 septembre 2019 de 14h à 17 heures Jeudi 3 octobre 2019 de 9h30 à 12h30 Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12 heures Mercredi 16 octobre 2019 de 14h à 17 heures

mercieur lo decoud zono de talle 7 metro.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mainie précitée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouv/f. (rubrique Politiques » Deliques » Environnement et Chasse » DUP ICPE (OTA)/Abzac et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

6930570

Préfecture de la Charente

REFUS DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

déposée par la SAS FERME ÉDILENNE DE SAULGOND pour l'installation et l'exploitation REFUBLIQUE FRANÇAISE d'un parc éolien situé sur la commune de Saulgond

Par arrêté préfectoral n°16-2019-08-06-005 du 6 août 2019⁵ la prétête de la Charente a refusé confor-mément à la réglementation en vigueur, la demande d'autorisation unique déposée par la SAS FERME EQLIENNE DE SAUL GOND dont le siège social est situé 770, rue Alfred-Hobel à Monipellier (34000), d'installer et d'exploiter un parc édilen sur la commune de Saulgont. Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans la mairie précitée et à la préfecture de la Charente (Service de coordination des politiques publiques et de l'appui terrilorial, bureau de l'environnement).

La présente autorisation est également consultable sur le site internet de la prélecture de la Charente

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation unique est tenu à la disposition du public dans la pré(ecture de la Charente ainsi que dans le mairie concernée et citée ci-dessus pendant une durée d'un mois.

Préfecture de la Charente

REFUS DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

déposée par la
SCS ENERTRAG POITOU-CHARENTES VIII
POUR l'installation et l'exploitation
REPUBLIQUE FENNÇAISE d'un parc éolien situé sur la commune de Pieuville

Par arrêté préfectoral n°16-2019-08-06-004 du 6 août 2019, la préfête de la Charente a refusé confor-mément à la réglementation en vigueur , la demande d'autorisation unique déposée par la SOS EHER-RIAGA POITOU-CHAREKTES VIII dont le siège sociales sit sité 20p devry, Bàlla 4-6, un des Chauffours, Cerpy Pontoise (35015 Cedex), d'installer et d'exploîter un parc éolien sur la commune de Pleuville.

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans la mairie préciée et à la préfecture de la Charente (Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement). La présente autorisation est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Charente ww.charente.gouv.fr).

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation unique est tenu à la disposition du public dans la préfecture de la Charente ainsi que dans le mairie concernée et citée ci-dessus pendant une durée d'un

Ventes aux enchères



DROUINEAU 1927, association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle 22 bis, rue Arsène-Orillard, BP 83, 86003 Poilters, tél. 05 49 88 02 38, fax 05 49 88 98 96 avocat@drouineau1927.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MERCREDI 2 OCTOBRE 2019 À 9 H 30

Commune de Saint-Même-les-Carières (16720), 59, route de Châteauneul, section 6 n° 366, lieu dit Les Morrais, 00 ha 03 a 01 ca, section 0 n° 402, lieu dit les Morrais, 00 ha 07 a 17 ca, section 0 n° 402, lieu dit les Morrais, 00 ha 07 a 02 ca, Contenance totale: 00 ha 17 a 20 ca.

Description : Une maison d'habitation comprénant : au rez-de-chaussée : deux pièces ; à l'étage : trois pièces, grenier

Une maison d'habitallon comprenant au rez-de-chaussée : deux piec paraqe, cour et parking.
Le tout en cours de rénovation sut terrain clos,
Assaintssement : tout-à-l'épout.
Figurant au cadastre de la manière suivante :
Section or n° 309, ieu di it es Mocrais, 00 ha 03 a 01 ca,
Section or n° 409, ieu di les Mocrais, 00 ha 07 a 17 ca,
Section or n° 403, ieu di les Mocrais, 00 ha 07 a 02 ca.
Contenance taltal: 00 ha 17 a 20 ca.
Précision d'occupation : Le bien est occupé par un des propriétaires.

Sur la mise à prix de : trente mille qualre cents euros (30 400 €)
En un seul lot Frais en sus.

Conditions de la vente : Tout intéressé peut prendre communication du cabier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'Angouléme, polais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Les enbètes doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au barreau d'Angouléme. Pour visiter, s'adresser à la SELARL ALEXANDRE & ASSOCIES, 52, rue René-Goscinny, BP 1211, 16066 Angoulème Cedex, huissiers de jusitee, au 05 45 95 95 95.

Fait à Angoulème, le 5 août 2019. Signé : la SCP interbarreaux DROUINEAU BACLE LE LAIN BARROUX VERGER, représentée par h^a Julie VERGER, associée de ladine SCP, demurant 10, une Chabrely à Angoulème (1800), avocat au barreau de la Charente, exerçant au sein de l'AARPI UROUINEAU 1927.

ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics



→ 100 % GRATUIT TOUS LES MARCHÉS **DU SUD-OUEST**

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"